

## Le service d'aide par l'écoute

S.O.S Amitié est une association "reconnue d'utilité publique", dont l'objectif premier, mais non exclusif, est la prévention du suicide.

Ouvert à la parole de toute personne en état de crise, S.O.S Amitié offre une aide sous la forme d'une écoute attentive et sans idée préconçue.

Le TÉLÉPHONE est le premier moyen choisi pour répondre à l'urgence des situations. S.O.S Amitié s'engage à respecter l'anonymat de la personne, celle qui appelle et celle qui écoute. Tout autre moyen technique utilisé répondra à cet engagement.

S.O.S Amitié met tout en œuvre pour assurer une présence et une disponibilité dans tous ses postes d'écoute, 24 heures sur 24, du 1er janvier au 31 décembre.

L'écoute est non directive. Elle est centrée sur la personne qui appelle S.O.S Amitié. Elle vise à desserrer son angoisse. Elle tente de lui permettre de clarifier sa situation et de retrouver sa propre initiative.

Elle est assurée par des bénévoles, respectueux de la personne qui appelle, quels que soient ses origines, ses convictions, son comportement.

Cela implique que S.O.S Amitié soit indépendant de tout mouvement politique, confessionnel, idéologique, social ou caritatif.

Les permanences d'écoute sont assurées en des lieux anonymes, réservés à cet effet. Le caractère confidentiel des propos et l'anonymat des écoutants sont les impératifs absolus du service qui tendent à favoriser la libre expression de celles et ceux qui appellent S.O.S Amitié.

## L'écoutant

La qualité de l'écoute individuelle s'enracine dans un travail d'équipe. Être écoutant requiert des aptitudes. Il y a donc nécessité de sélection et de formation.

La SÉLECTION a pour objet de s'assurer :

- ♦ de l'aptitude du candidat à l'écoute,
- ♦ de ses dispositions à travailler en équipe,
- ♦ de sa faculté de remise en question personnelle, indispensable à l'exercice de la fonction.

Le RECRUTEMENT large et varié, puisant dans tous les milieux de la société, constitue un facteur d'équilibre de l'association.

La FORMATION INITIALE, dont les objectifs sont définis par l'association, est indispensable et obligatoire. Elle est organisée en groupe, avec des formateurs qualifiés.

Elle est centrée sur les critères essentiels de S.O.S Amitié : anonymat et non-directivité dont elle intègre la pratique dans une écoute de qualité.

Au terme de la formation initiale, le candidat précise son engagement, en accord avec les exigences du service :

- ♦ assurer une écoute fréquente et régulière,
- ♦ participer obligatoirement aux partages supervisés,
- ♦ participer avec assiduité à la formation continue,
- ♦ contribuer à la vie de l'association.

La FORMATION CONTINUE mise en place par l'association s'impose en permanence à l'écoutant comme un besoin et une nécessité. Elle est effectuée en situation, avec les apports théoriques jugés utiles.

L'écoutant s'oblige à une évaluation régulière de son parcours. Selon les modalités fixées par l'institution, et au moins tous les quatre ans, il participe à une réflexion quant à la poursuite de son activité d'écoutant.

## Ecoute, solidarité, société

Phénomène de société, les moyens de communication se développent sans cesse et, paradoxalement, l'individu – en l'absence d'une écoute de sa parole – est plus que jamais confronté à la solitude.

Cette situation engage S.O.S Amitié et ses membres à promouvoir une attitude d'écoute mutuelle au sein de la société.

Dans le respect de son éthique, S.O.S Amitié est proche de toute forme d'aide mettant en œuvre l'écoute désintéressée de l'autre. S.O.S Amitié participe à la réflexion sur les problèmes psychologiques et sociaux de son temps et développe des échanges aux niveaux régional, national et international, notamment au sein de l'UNPS (Union Nationale pour la Prévention du Suicide), de l'IASP (Association Internationale pour la Prévention du Suicide) et de Lifeline International (Prévention du Suicide et soutien en situation de crise).